



Assemblée des
Français de l'étranger

RAPPORT
COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Président : **John MAC COLL**
Rapporteur général : **Dominique DEPRIESTER**

Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Membres du bureau

Président : **Mac Coll John**
Rapporteur général : **Depriester Dominique**
Vice-Présidente : **Laurenti Maryse**
Vice-Président : **Nizet Francis**
Secrétaire : **Girault Claude**

Liste des membres

Aicardi René	Loiseau Philippe
Barrat Franck	Lubrina François
Ben Naceur-Berger Madeleine	Malivel Michèle
Bertin Olivier	Margareto Soledad
Bloch Michèle	Marie Jacques
Cerisier Ben Guiga Monique	Petri-Giasco Raymond
Chazot Pascal	Pichard Chantal
Chostakoff Wladimir	Plantevin Thierry
D'Agescy Gilles	Pretet Jean-Charles
D'Anglemont de Tassigny Marie-Françoise	Rechenmann Catherine
Dell'Aquila Bruno	Regnard Damien
Duvernois Louis	Ricci Didier
El Anbassi Bérangère	Rigot-Muller Bertrand
Ferrand André	Sarrazin Louis
Laugel Marcel	Tirou Ramatchandirane
Le Breton Tanguy	Viala Denis
Leboucher Hervé	Zambelli Jean-Claude
Lequet Anne-Colette	

Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

**PERSONNALITES AUDITIONNEES
DANS LE CADRE DE LA COMMISSION**

Session de septembre 2011

M. Jean-Luc Massin, *Chef de service du service des bourses scolaires à l'AEFE*

Mme Anne-Marie Descôtes, *Directrice de l'AEFE*

M. Yves Aubin de la Messuzière, *Président de la Mission laïque française*

M. Jean-Christophe Deberre, *Directeur de la Mission Laïque Française*

M. Jean-Pierre de Launoît, *Président de l'Alliance française de Paris*

M. Jean-Claude Jacq, *Secrétaire Général de l'Alliance française de Paris*

Mme Sonia Dubourg-Lavroff, *Directrice des relations européennes et internationales Ministère de l'Education nationale*

Session mars 2012

Mme Béatrice Khaiat, *Directrice déléguée de Campus France*

M. Antoine Grassin, *Administrateur provisoire EPIC Campus France*

M. François Denis, *Président de la FAPEE*

Mme Isabelle Tarde, *Déléguée générale de la FAPEE*

Mme Valérie Marty, *Présidente de la PEEP* et **Mme Claudine Caux**

M Jean-Jacques Hazan, *Président de la FCPE*

Mme Anne-Marie Descôtes, *Directrice de l'AEFE*

M. Jean-Luc Massin, *chef de service du service des aides à la scolarité à l'AEFE*

M. Franck Melloul, *Directeur de la stratégie, de la recherche et du business développement international de la société holding Audiovisuel extérieur de la France*

Mme Claudine Lepage, *Sénatrice*

M. André Ferrand, *Sénateur, Président de l'ANEFÉ*

Sommaire

PREMIERE PARTIE : Réseau d'enseignement français à l'étranger	6
<u>I. Etat du réseau d'enseignement français à l'étranger</u>	6
A. <i>Un réseau qui poursuit son développement</i>	6
B. <i>Un réseau aux excellents résultats et à la pédagogie innovatrice</i>	7
C. <i>Situation des personnels : des avancées dans leur rémunération, le problème du plafond d'emplois</i>	8
1) <u>Des effectifs gelés en 2011 et en légère diminution pour 2012</u>	8
2) <u>Des avancées en matière d'ISVL</u>	8
D. <i>La mise en place d'établissements mutualisateurs</i>	8
E. <i>La place des parents d'élèves à conforter</i>	9
F. <i>Des moyens budgétaires stables</i>	9
G. <i>L'aide à la scolarité</i>	9
1) <u>Données chiffrées relatives aux campagnes en cours</u>	10
a. <i>Pour les bourses scolaires</i>	10
b. <i>Pour les prises en charge</i>	11
<u>II. La politique immobilière de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger</u>	12
A. <i>Des cadres juridique et financier renouvelés</i>	13
B. <i>De nombreuses opérations immobilières en cours ou programmées</i>	14
1) <u>Les chantiers en cours</u>	14
2) <u>Les opérations en phase d'appels d'offres</u>	15
3) <u>Acquisitions de terrain</u>	15
4) <u>Les réflexions où des études sont en cours</u>	15
C. <i>Le rôle de l'Association Nationale Françaises de l'Etranger (ANEFE) dans le financement des projets immobiliers</i>	16
1) <u>Présentation de l'association</u>	16
2) <u>Procédure d'octroi de la garantie de l'Etat aux emprunts</u>	16
a. <i>Les textes législatifs et réglementaires</i>	16
b. <i>Les phases de la procédure</i>	17
<u>III. Enseignement en français hors du modèle de l'homologation</u>	17
A. <i>La mise en place du label « LabelFrancEducation »</i>	17
1) <u>Un label pour un public différent de celui des établissements du réseau</u>	17
2) <u>Les conditions d'attribution du label</u>	17

3) <u>Etapes de la mise en oeuvre</u>	18
B. <i>Le Programme Français Langue Maternelle (FLAM)</i>	18
DEUXIEME PARTIE : Les opérateurs de l’action extérieure de l’Etat	19
<u>I. Campus France, opérateur de la mobilité étudiante</u>	19
<i>A. Les missions de Campus France</i>	19
<i>B. La difficile naissance de Campus France</i>	20
<i>C. Panorama de la mobilité étudiante</i>	20
<i>D. Etudiants étrangers : attractivité de la France</i>	21
<i>E. Organisation de l’opérateur</i>	21
<i>F. Actions de l’opérateur</i>	21
<u>II. Opérateur de l’action culturelle extérieure</u>	22
TROISIEME PARTIE : Audiovisuel Extérieur de la France	22
<u>I. Evolutions récentes de la holding AEF</u>	22
<u>II. Les points de blocage actuels</u>	23
<u>III. Les doutes sur la fusion des différents médias</u>	24
ANNEXES :	
Voeu 1.....	25
Voeu 2.....	26
Voeu 3	27

Notre Commission réunie lors de la session de septembre et de mars a abordé ses trois domaines de compétence : les affaires culturelles, l'enseignement et l'audiovisuel extérieur.

Cette année aura été riche d'événements : de la mise en place effective des nouveaux opérateurs de l'action culturelle extérieure au développement du label « LabelFrancEducation » en passant par la fusion des différentes composantes de l'audiovisuel extérieur.

PREMIERE PARTIE

Réseau d'enseignement français à l'étranger

La Commission a fait le choix d'auditionner cette année, en complément des représentants de l'Administration, et en particulier de Madame Anne-Marie Descôtes, Directrice et Monsieur Jean-Luc Massin, Chef du service des aides à la scolarité, des représentants des fédérations des parents d'élèves afin de recueillir leur point de vue d'usagers du service d'enseignement français à l'étranger. Nous avons ainsi reçu la **Fédération des Associations de Parents d'Elèves des Etablissements d'Enseignement français à l'étranger** (FAPEE) représentée par son Président Monsieur François Denis et sa Déléguée générale, Mme Isabelle Tardé, la **Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public** (PEEP) représentée par sa Présidente Madame Valérie Marty et Madame Claudine Caux ainsi que la Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE) représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques Hazan.

I. Etat du réseau d'enseignement français à l'étranger

A. Un réseau qui poursuit son développement

Le réseau poursuit son développement, tant au niveau du **nombre d'élèves scolarisés** que du **nombre d'établissements** (partenariats).

Le nombre d'élèves scolarisés est en effet de 304 150 en augmentation de 2,91% par rapport à l'année dernière. Le nombre d'élèves français est quant à lui de 114 280 en progression de 3,49%.

Le réseau compte pour l'année 2011-2012, 485 établissements contre 471 l'année dernière :

- 75 établissements sont en gestion directe
- 159 établissements sont conventionnés (contre 161 l'an passé suite au déconventionnement de deux écoles à Madagascar)
- 251 établissements sont des établissements partenaires, nouvelle appellation des établissements homologués contre 237 en 2010/2011.

La Mission Laïque Française scolarise pour sa part 48 171 élèves dont 22% de Français.

Le réseau est donc en expansion tant au niveau du nombre d'établissements que du nombre d'élèves, cette croissance est continue depuis de nombreuses années. Son attractivité reste donc forte.

B. Un réseau aux excellents résultats et à la pédagogie innovatrice

Les résultats obtenus par les élèves du réseau sont excellents à tous les niveaux d'enseignement.

Ainsi, dans le primaire, les évaluations en CM2 montrent les très bonnes performances des élèves en français comme en mathématiques.

Au collège, les résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) sont très positifs. De nombreux pays, voire des zones entières, affichent 100% de réussite.

Au lycée, près de 95% des élèves de terminales ont passé avec succès les épreuves du Baccalauréat.

Du point de vue des **contenus pédagogiques**, les axes prioritaires de l'année scolaire sont :

- Les langues avec la mise en place de certifications en langue conçues et validées par les autorités nationales de chacune de ces langues (Cambridge, Cervantès, bientôt Goethe, Dante) et les certifications en langue française (DELF) ;
- une culture humaniste modernisée, en éducation physique et sportive par exemple ;
- la prise en compte renforcée des contextes locaux et des spécificités culturelles et géopolitiques dans la rédaction des projets d'établissement ;
- l'accueil des enfants en situation de handicap.

*La qualité pédagogique du réseau est une préoccupation majeure des trois fédérations de parents d'élèves auditionnées. Elles insistent sur l'importance de faire des établissements français à l'étranger des **laboratoires de bonnes pratiques pédagogiques**, en particulier en matière d'enseignement des langues. La FCPE signale en particulier qu'une cotutelle avec le ministère de l'Éducation nationale garantirait plus encore l'expertise pédagogique.*

L'accueil des enfants dès les classes de maternelles et la meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap font également partie de leurs priorités.

A ce propos, l'AEFE estime à 1 000 le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le réseau.

L'Agence souhaite développer la **traçabilité des parcours d'intégration et d'inclusion** des élèves et les accompagner le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Des inspecteurs du Premier degré spécialisés dans la scolarisation d'élèves en situation de handicap (ASH) ont été recrutés dans le réseau pour mieux répondre à cette question.

C. Situation des personnels : des avancées dans leur rémunération, le problème du plafond d'emplois

1) Des effectifs gelés en 2011 et en légère diminution pour 2012.

Pour 2011, le nombre d'expatriés et de résidents est resté constant par rapport à l'année précédente : 1 156 expatriés et 5 432 résidents.

Pour 2012, on compte 1 147 personnels expatriés et 5 426 résidents, un nombre en légère baisse.

Il faut noter que les postes d'enseignants expatriés sont aujourd'hui essentiellement réservés au personnel d'encadrement et à des conseillers pédagogiques qui exercent également une mission de formation.

Nous rappelons que la Commission a régulièrement insisté sur la nécessité du maintien d'un nombre suffisant de personnels résidents et expatriés et regretté l'existence d'un plafond d'emplois, préjudiciable au développement du réseau mis en évidence précédemment.

2) Des avancées en matière d'ISVL

On rappelle que l'ISVL est l'Indemnité Spécifique liée aux conditions de Vie Locale (ISVL), versée aux personnels résidents pour compenser le coût de vie locale. Cette indemnité était devenue insuffisante dans certains pays mais son évolution était impossible du fait du plafonnement de l'enveloppe budgétaire qui y était consacrée.

Or, **l'enveloppe budgétaire destinée au versement de ces indemnités a été déplafonnée** au titre de l'année 2012, dans la limite de 2,5 M€ et un arrêté du 27 décembre 2011 fixe les **nouveaux montants de l'ISVL servie aux personnels résidents** obtenus en intégrant ce déplafonnement.

Il s'agit en tout état de cause d'un redéploiement qui ne s'est pas accompagné d'une augmentation généralisée de l'ISVL dans l'ensemble des postes.

Notre Commission avait appelé de ses vœux cette mesure et se réjouit de la décision de la tutelle à ce sujet.

La prochaine étape doit porter sur **la refonte de la grille de cette indemnité** dans le cadre d'une large concertation (parlementaires, conseillers des Français de l'étranger, représentants du personnel, familles, agences, services du MAEE).

D. La mise en place d'établissements mutualisateurs

Afin de déconcentrer les missions et les moyens de l'AEFE en vue d'accroître l'autonomie locale **18 établissements mutualisateurs** qui couvrent des zones géographiques précises ont été mis en place. L'établissement mutualisateur est **l'instance locale de la gestion déconcentrée et mutualisée des moyens**, notamment en terme de formation continue.

E. La place des parents d'élèves à conforter

Les associations de parents d'élèves revendiquent **une plus grande implication des parents d'élèves dans les processus de décision** qui ont une incidence sur l'avenir des établissements ou du réseau. La FAPEE souhaite par exemple la mise en place d'une charte parents / écoles pour mieux définir les relations entre les partenaires de la communauté éducative.

F. Des moyens budgétaires stables

La loi de finances pour 2012 du 28 décembre 2011 a **confirmé l'obtention des deux dotations budgétaires de l'Etat :**

- L'action «Agence pour l'enseignement français à l'étranger» du **programme 185** «Diplomatie culturelle et influence» présente un montant de crédit de **422,5 M€**. Cette subvention initiale a été **diminuée de 3 M€** par la contribution de l'agence au titre de l'économie globale de un milliard d'euros suite à la révision de la prévision de croissance.

- L'action «Accès des élèves Français au réseau AEFÉ» (aide à la scolarité) du **programme 151** «Français à l'étranger et affaires consulaires» à laquelle correspond un montant de crédit de **125,5 M€**, dont **93,6 M€ pour la sous action N°1 « Bourses scolaires»** et **31,9 M€ pour la sous action N°2 «Prise en charge»**.

Le projet de loi de finances prévoit également une **mise en réserve d'une partie de crédits sur chaque programme**. Pour ce qui concerne le programme 185, cette mise en réserve représente 0,5% des crédits de dépenses de personnel et 6% des autres crédits. Pour le programme 151, le taux de mise en réserve est de 6%.

En conséquence, le montant de la mise en réserve atteint 4 723 019 € sur la dotation du **programme 185 portant la subvention à 414 785 545 €** et à 7 530 000 sur le **programme 151 portant la subvention à 117 970 000 €**. **L'AEFE dispose donc aujourd'hui de 532,755 M€ de dotation budgétaire.**

G. L'aide à la scolarité

Les fédérations de parents d'élèves ont soulevé des critiques à propos du système de l'aide à la scolarité. Ils proposent la révision du système pour assurer une meilleure répartition des aides vers les familles aux revenus moyens (FAPEE et PEEP) voire l'instauration d'une gratuité de la scolarité pour tous les enfants français (FCPE).

1) Données chiffrées relatives aux campagnes en cours :

Le **cadre réglementaire reste inchangé** pour les campagnes en cours : le gel du coefficient k, des revenus minima en matière de bourses scolaires et du plafonnement de la prise en charge sur les tarifs 2007-2008 en matière de prise en charge s'imposent donc.

L'AEFE dispose de chiffres quasi définitifs pour la campagne 2011/2012 (pays du rythme nord) et de chiffres provisoires (après 1^{ères} commissions locales) pour la campagne 2012 des pays du rythme sud.

a. Pour les bourses scolaires, on assiste à :

- **Un tassement de l'augmentation du nombre de demandes.** Le nombre de demandes de bourses s'élève aujourd'hui à 29 807.

Années	Nombre de demandes de bourse
2011/2012 Rythme Nord	27819
2012 Rythme Sud	1988

On assiste ainsi à une augmentation de 4,1 % du nombre de demandes présentées dans les pays du rythme nord pour l'année scolaire 2011/2012, en légère baisse par rapport à celle enregistrée l'année précédente.

- **Une augmentation sensible du nombre d'élèves boursiers**

Années	Nombre de boursiers	Montant accordé (euros)	Coût moyen (euros)
2011/2012 RN	22 873	80 000 960	3 498
2012 RS	1807	8 963 719	4961

Dans les pays du rythme nord, le nombre de boursiers progresse de 4,9 % contre 2,1 % lors la campagne précédente. Le montant des bourses accordées augmente de 14,3 % hors effet change contre 6,9 % l'année précédente. Le coût moyen par boursier s'établit ainsi en hausse de 9 %.

Il est à noter que le nombre de boursiers dans les classes ouvrant droit à prise en charge augmente lui aussi sensiblement et que **la moyenne des frais de scolarité stricto sensu 2011/2012 des pays du rythme nord s'établit à 3 935 € en augmentation moyenne de 5,2%.**

Cette forte progression en matière de bourses scolaires s'explique principalement par :

- les **difficultés financières rencontrées** par de très nombreuses familles françaises en raison des crises économiques ou politiques auxquelles elles sont confrontées dans leur pays d'expatriation,

- la **très forte progression des demandes de bourses présentées pour des élèves scolarisés en classe de lycée** compte tenu du plafonnement opéré en matière de prise en charge (+ 437), soit + 16,4%.
- la **forte augmentation des frais parascolaires**.

La quotité moyenne de bourse accordée aux familles progresse de 0,2%. Le montant moyen des bourses parascolaires par élève progresse de 11,4 % (722 € contre 648 € l'année précédente).

Il convient enfin de noter que cette augmentation sensible du nombre d'élèves boursiers s'inscrit dans un contexte de forte progression du nombre de boursiers potentiels après la première CNB mais non scolarisés à la dernière rentrée scolaire (1 817).

b. Pour les prises en charge

Le dispositif est ouvert depuis trois ans maintenant à l'ensemble des lycéens français. On relève :

- **un ralentissement de l'augmentation de demandes**

Année	Nombre de demandes
2011/2012 RN	8471
2012 RS	324

Au titre de l'année scolaire 2011/2012 le nombre de demandes de prises en charge a ainsi progressé de 2,4 % par rapport à l'année précédente, en net ralentissement par rapport à l'année scolaire précédente.

Cette situation s'explique principalement par le nombre important de familles ayant opté pour le **dépôt d'un dossier de demande de bourse en raison du plafonnement de la prise en charge** (3598 demandes contre 3055 l'année précédente) et par le taux de pénétration aujourd'hui atteint par le dispositif dans les classes de lycée.

- **Une forte augmentation du nombre d'attributions**

Année	Nombre de PEC accordé	Montant total (euros)	Coût moyen (euros)
2011/2012 RN	7 467	29 012 134	3 885
2012 RS	307	1 183 189	3854

Le nombre d'attribution progresse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Cette situation s'explique par le fait que toutes les demandes quelle que soit leur date de présentation ont été instruites favorablement en raison de la publication tardive du décret et des instructions.

On notera par ailleurs le désengagement ponctuel de nouvelles entreprises (AIR MADAGASCAR, ARCELOR MITTAL, DALKIA (filiale EDF en Hongrie), AREVA (entreprise qui couvre uniquement désormais le reliquat restant à la charge de la famille), PERNOD RICARD Allemagne, TOTAL Birmanie, ALLIANZ...).

En définitive, le taux de satisfaction des demandes de prise en charge présentées s'élève aujourd'hui à 88,1 % pour les pays du rythme nord.

Le coût moyen d'une prise en charge s'inscrit normalement en baisse de 13,5% au titre de l'année scolaire 2011/2012 compte tenu du plafonnement opéré, ce qui correspond pour les campagnes en cours à une diminution de la dépense de 10,2 M€.

Le plafonnement de la prise en charge instauré par le décret du 9 mai 2011 a soulevé la **problématique des établissements où les frais de scolarité ont augmenté le plus fortement depuis 2007/2008**, situation qui induit complément particulièrement important à la charge des familles (Alger, Pondichéry...) et la question des **modalités d'articulation du plafonnement de la PEC** avec les abattements tarifaires, exonérations ou aides des employeurs éventuellement accordées par ailleurs aux familles.

Prévisions pour cette année :

La dotation budgétaire 2013 programmée à ce jour s'élève à 116 M€ en baisse de 7,6 % par rapport à 2012 pour des besoins estimés à ce jour à plus de 140 M€ malgré les mesures de régulation déjà prises tant en matière de bourses scolaires que de prise en charge.

La question du financement des campagnes à venir est donc aujourd'hui posée. La tutelle de l'Agence étudie dans ce cadre les réformes des dispositifs d'aide à la scolarité envisageables pour contenir la dépense dans la limite des dotations fixées.

Notre commission relève la nécessité de pouvoir tenir compte des nouvelles conditions économiques des familles lorsque celles ci se dégradent rapidement. Elle regrette également la faiblesse des moyens humains mis à disposition pour le traitement des dossiers aussi bien dans les postes qu'au niveau central alors que la complexité du dispositif d'aide va toujours croissant tout comme le nombre de dossiers à traiter. La Commission proposera le vote d'un vœu à ce sujet.

II. La politique immobilière de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Les projets immobiliers sont **essentiels pour le développement du réseau** afin de pouvoir doter les établissements d'installations adaptées à une pédagogie ambitieuse, afin de pouvoir accompagner les évolutions à la hausse des effectifs et pour conserver, dans un secteur de plus en plus concurrentiel, l'attractivité de notre réseau.

A. Des cadres juridique et financier renouvelés

L'AEFE **cofinance** et apporte son **expertise technique aux projets immobiliers** de ses 75 établissements en gestion directe (EGD) et participe de manière plus limitée aux projets des établissements conventionnés (5 à 8 M€ par an en moyenne).

Au niveau juridique, de **nouvelles procédures domaniales** se mettent en place qui vont permettre à l'Agence de se voir transférer la responsabilité et la gestion des établissements en gestion directe.

Au niveau du **financement**, le Schéma Pluriannuel de Stratégie immobilière estime les montants nécessaires pour les établissements en gestion directe compris entre 140 et 330 millions d'euros.

Comme cela figure dans le rapport précédent, jusqu'au vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) de décembre 2010, l'AEFE établissait ses plans de financement sur la base de trois sources :

- **de fonds propres de l'établissement.** Il faut noter que ces fonds peuvent être abondés par des baisses de remontée de participation accordées par l'AEFE ;
- **une aide directe de l'AEFE** prélevée sur ses fonds propres ;
- **un emprunt contracté** par l'AEFE et remboursé par l'établissement bénéficiaire.

A ce sujet, les Fédérations de parents d'élèves regrettent qu'une part importante du financement de la politique immobilière repose sur les familles via l'augmentation sensible des frais de scolarité. Elles estiment que l'Etat devrait s'impliquer financièrement davantage dans des projets immobiliers portant sur des bâtiments de sa propriété.

Depuis l'interdiction faite à l'AEFE de contracter des emprunts auprès d'un établissement bancaire privé d'une durée supérieure à un an, ce mode de financement est devenu impossible.

Pour l'année 2011, une **dotation budgétaire complémentaire d'un montant de 9,6M€** a été accordée correspondant aux emprunts envisagés pour financer les trois projets qui avaient été approuvés par le Conseil d'administration. Il s'agit des établissements d'Amman, de Bruxelles et de Berlin.

Pour 2012, l'AEFE a été autorisée à bénéficier des **avances de l'Agence de France-Trésor pour un montant de 12,6M€**. Ces avances, assimilables à des emprunts dont la durée de remboursement est encore en discussion, vont lui permettre de réaliser les projets immobiliers déjà engagés dans la programmation pluriannuelle.

A ce jour, les modalités de mise en place de ce dispositif doivent faire l'objet d'une convention entre l'AEFE et France-Trésor. Un accord reste à trouver sur la durée de remboursement, actuellement très courte pour un projet immobilier (8 ans), en effet une durée de 15 ans serait davantage compatible avec ce type d'investissement. Les

taux d'intérêt pratiqués par France-Trésor sont moins élevés que ceux pratiqués par les banques ce qui est un avantage majeur.

Deux hypothèses sont en cours d'examen pour les prochaines années : **la poursuite des avances du Trésor** ou **la constitution d'un fonds d'investissement immobilier** : l'AEFE disposerait les premières années d'une masse de crédits suffisante pour pouvoir engager des opérations immobilières. Les établissements bénéficiaires feraient ensuite remonter à l'AEFE des crédits comme s'il s'agissait d'un emprunt, alimentant ainsi le fonds et permettant l'engagement d'opérations nouvelles. On estime que le fonds devrait être alimenté à hauteur 20 millions d'euros supplémentaires pendant 3 ans pour pouvoir financer sur 15 ans un programme de 230M€ d'investissement et d'en provisionner les amortissements et le gros entretien.

B. De nombreuses opérations immobilières en cours ou programmées

1) Les chantiers en cours

Une dizaine de gros chantiers vont être livrés dans les prochains mois. Ils intéressent 10 établissements en gestion directe et deux établissements conventionnés.

Les établissements en gestion directe sont :

1. **Alger** : construction d'une école primaire, ouverture à la rentrée de septembre.
2. **Bruxelles** : construction d'une école maternelle dont l'ouverture est prévue à la rentrée.
3. **Casablanca** : extension pour accueillir 600 élèves supplémentaires.
4. **Le Caire** construction du futur collège / lycée accueillera 1000 élèves. Déménagement prévu au premier semestre 2013. Cette opération sera poursuivie par la rénovation du site de Maadi qui deviendra le site principal des classes primaires.
5. **Madrid** : extension de l'école Saint Exupéry dont la capacité d'accueil va doubler et passer de 300 à 600 élèves. La première tranche de l'extension sera terminée en septembre pour la rentrée et on pourra alors libérer le bâtiment existant pour le rénover. Tout sera terminé au début de l'année prochaine.
6. **Mohammedia** : augmentation des capacités d'accueil d'une classe par niveau, soit 120 élèves.
7. **Nouakchott** : construction d'infrastructures sportives sur le campus de l'ambassade où est installé le lycée pour éviter que les élèves sortent de l'établissement pour suivre les cours d'éducation physique et sportive.
8. **Rabat** : augmentation de 200 élèves avec une ouverture du chantier en juin 2012.
9. **Tananarive** : construction d'une extension sur le site même du lycée avec un internat de 150 lits (septembre 2012) et des locaux pédagogiques supplémentaires qui seront livrés au printemps 2013.
10. **Tunis** : construction d'une extension (pôle scientifique et salle polyvalente) avant de réhabiliter l'ensemble des bâtiments.

Des travaux sont également réalisés dans les établissements conventionnés suivants :

Tokyo : Le projet a évolué dans son contenu pour tenir compte de la baisse des effectifs mais son calendrier a été respecté (livraison en mai 2012).

Amman : construction d'un collège / lycée pour 400 élèves, qui sera livré en début d'année 2013.

2) Les opérations en phase d'appel d'offres

1. **Pékin** : attente du permis de construire

2. **Ankara** : reconstruction de la maternelle, pour laquelle il nous faudra obtenir également le permis de construire,

3. **Nouakchott** pour l'extension du lycée Théodore Monod,

4. **Maroc** avec de nombreux projets qui vont démarrer cet été notamment :

- à *Casablanca* : projet d'extension du lycée Lyautey et de l'école Molière
- à *Mohamédia*, extension du groupe scolaire Claude Monet
- à *Rabat*, extension / restructuration de l'école Chénier,
- à *Tanger*, rénovation des bâtiments existants.

3) Acquisitions de terrain

Le Conseil d'Administration a voté récemment ou sont en cours de négociation.

1. **l'acquisition (location de longue durée) d'un terrain à Hanoi pour la relocalisation du lycée**

2. **l'acquisition d'un terrain à Sousse pour la relocalisation de l'école et du collège,**

3. **l'acquisition d'un terrain à Vientiane pour le mettre à disposition du lycée Jean Hoffet pour qu'il y construise un collège / lycée,**

4. **l'acquisition d'un terrain à Bogota pour que le lycée Pasteur puisse construire une école maternelle.**

4) Les réflexions, les études en cours

Des projets sont à l'étude à Barcelone pour la reconstruction de l'école maternelle de Munner, à Abou Dabi, à Moscou, à Tunis, à La Marsa, à Rome, à Madrid etc ...

Tous ces projets concernent des établissements en gestion directe. Les projets des établissements conventionnés sont également de plus en plus nombreux. Bucarest où la première pierre vient d'être posée, et Brasilia, Hong-Kong, Singapour, Dubai, Luanda, Conakry, Accra ou encore Lagos.

C. Le rôle de l'Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger (ANEFE) dans le financement des projets immobiliers

1) Présentation de l'association

L'ANEFE a été fondée le 20 septembre 1975. Elle naît de la volonté de fédérer et aider dans leur développement les "petites écoles", écoles privées de droit local dont le nombre avait fortement crû dans l'après guerre.

L'ANEFE a pour objectif "d'aider les écoles à fonctionner dans les meilleures conditions possibles et s'efforce, tant par son action propre que par ses interventions auprès des pouvoirs publics, d'obtenir pour elles le maximum de moyens, afin d'assurer leur existence et de permettre leur essor"; elle a "pour objet particulier (article 4) de dégager des concours financiers en faveur de ces écoles, notamment en obtenant, pour leurs constructions et aménagements scolaires, des crédits à court terme ou des prêts à long terme au moyen de fonds qu'elle se procure spécialement en contractant des emprunts auprès de la caisse des dépôts et de consignations ou de tout autre établissement avec la garantie de l'État".

En effet, depuis 1959 une loi permet à l'Etat de garantir les emprunts contractés par des établissements privés pour leur construction ou leurs aménagements Un décret du 4 octobre 1971 permet l'application du texte aux établissements situés à l'étranger.

Le Conseil d'administration est composé de 32 membres, 16 élus parmi les délégués des écoles et 16 membres de droit, dont 9 représentants des organismes officiels.

Depuis sa création, l'ANEFE a mis en oeuvre **124 emprunts** garantis par l'Etat, et **82 écoles** ont été construites ou acquises, aménagées, rénovées, agrandies.

2) Procédure d'octroi de la garantie de l'Etat aux emprunts

a. Les textes législatifs et réglementaires

La possibilité pour des « groupements ou des associations à caractère national » d'obtenir la garantie de l'Etat pour des emprunts immobiliers a été prévue pour la première fois par :

- *l'article 51 de la loi de finances rectificative pour 1964 n° 64-1278 du 23 décembre 1964.*

Cette possibilité a par la suite été précisée par d'autres lois de finances (pour 1969, pour 1971, pour 1983).

Les **conditions d'octroi** pour les écoles françaises à l'étranger sont fixées par les décrets n° 79-142 du 19 février 1979 et n° 2008-1516 du 22 décembre 2008 qui prévoient que les **emprunts doivent être contractés par l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE)** ou bien **par l'association gestionnaire de l'établissement sous la condition dans ce dernier cas, que l'ANEFE se porte caution indivisible et**

solidaire et que les demandes de garantie de l'Etat soient soumises à **l'instruction d'une commission interministérielle** présidée par un conseiller maître ou un conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

b. Les phases de la procédure

Le dépôt des demandes se fait auprès de l'ANEFE qui vérifie la **recevabilité de la demande** au regard des conditions prévues par les décrets du 19 février 1979 et du 22 décembre 2008) et vérifie que le **dossier** soit complet notamment au regard des pièces demandées.

Les dossiers sont ensuite examinés par le « comité des prêts » à la demande de l'ANEFE. Cette instance, composée de représentants des administrations de tutelle et de l'ANEFE, procède à un examen préalable des dossiers et peut demander que lui soient fournies par les établissements des informations complémentaires.

En fonction des réponses produites par les établissements, les dossiers peuvent faire l'objet, si nécessaire, d'un nouvel examen en comité des prêts.

Les dossiers validés par le Comité des prêts sont ensuite examinés par une **commission ministérielle** où siègent des représentants du Ministère des Affaires étrangères, de l'Education nationale et du budget.

La commission est convoquée par le Ministère de l'éducation nationale lorsque les dossiers sont prêts, c'est-à-dire quand des réponses satisfaisantes ont été apportées à toutes les questions posées lors du comité des prêts. Tout dossier doit être complété au moins quinze jours avant sa présentation à la commission.

III. Enseignement en français hors du modèle de l'homologation

A. La mise en place du label « LabelFrancEducation »

Le décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 crée le label.

1) Un label pour un public différent de celui des établissements du réseau

- des familles étrangères, binationales et françaises qui, tout en souhaitant maintenir leurs enfants dans l'enseignement national du pays de résidence, veulent bénéficier des valeurs éducatives et des performances pédagogiques d'une « éducation à la française » ;
- des établissements étrangers (publics ou privés) qui enseignent les programmes scolaires nationaux du pays, et qui souhaitent se donner une dimension internationale adossée au modèle éducatif français.

2) Les conditions d'attribution du label

Pour bénéficier du label, les conditions suivantes doivent être respectées dans l'établissement hôte :

- un enseignement renforcé de la langue et de la culture françaises et un enseignement d'au moins deux disciplines non linguistiques en français, l'ensemble représentant au moins un tiers de l'horaire hebdomadaire ;
- une présence ou recrutement d'au moins un enseignant français titulaire du ministère de l'Education nationale français par degré (premier et second degrés), sauf dérogation dûment justifiée ;
- une qualification des enseignants de français et des disciplines non linguistiques enseignées en français ;
- la mise en œuvre d'un plan de formation pédagogique pour les enseignants des disciplines concernées ;
- la présentation des élèves aux certifications de langue française, DELF et DALF ;
- un environnement francophone : ressources éducatives au sein de l'établissement (CNED, TV5Monde), appariement avec un établissement scolaire français, offre de séjours linguistiques, partenariats culturels francophones.

Il s'agit donc d'un nouvel outil pour accroître nos moyens de promotion de la langue française, développer notre rayonnement linguistique et culturel dans le monde, et offrir une réponse au besoin d'extension du réseau sans que celle-ci prenne toujours la forme de l'homologation.

3) Etapes de la mise en oeuvre

La première commission consultative accordant le label s'est réunie le 28 février. Des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Education nationale, de l'AEFE et de la MLF siègent à cette commission. Elle a examiné 18 demandes émanant de 5 pays différents (Etats-Unis, République tchèque, Grèce, Finlande et Nouvelle-Zélande), afin de proposer au ministre des affaires étrangères et européennes une première liste d'établissements méritant le label.

Les noms des premiers établissements labellisés devraient être annoncés très prochainement.

Une **deuxième campagne** débute en mars avec à son terme une nouvelle commission de labellisation qui se tiendra **en juin 2012**. Des établissements, via les postes diplomatiques, ont déjà fait connaître leur intérêt et cette commission devrait pouvoir examiner des candidatures intéressantes émanant d'Autriche, d'Espagne, de Suède, du Chili, de Bulgarie, de Slovaquie, de Hongrie et à nouveau des Etats-Unis.

B. Le programme Français Langue Maternelle (FLAM)

L'AEFE assure le pilotage et la gestion depuis 2009 du programme Français Langue Maternelle. Ce programme a bénéficié en 2011 d'une enveloppe de 600 000 euros pour 62 projets, l'enveloppe est reconduite en 2012.

Les associations subventionnées, pour 2011, sont au nombre de

- 14 en Amérique du Nord pour un montant total de 178 500euros.

- 35 en Europe pour un montant de 215 000 euros.
- 9 en Asie-Pacifique, Océanie pour un montant de 80 200 euros.
- 4 en Afrique pour un montant de 26 000 euros.
- 8 en Amérique centrale et du Sud pour un montant de 42 500 euros.

Une **réflexion sur le suivi et l'accompagnement de ce programme est en cours**. Une première réunion s'est tenue en février 2012 réunissant des représentants des parents d'élèves, des Conseillers à l'AFE, des associations de Français et de l'AEFE.

Ce groupe de travail a décidé la tenue de **premières assises FLAM qui se tiendront au Sénat le lundi 25 juin 2012** date choisie en fonction du prochain bureau de l'AFE pour permettre aux Conseillers des Français de l'étranger qui le souhaitent de prendre part à la réflexion sur l'évolution de ce programme.

Pour la Commission, la mise en place du label et le développement du programme FLAM sont des éléments de solution aux besoins de scolarisation des enfants des communautés françaises de l'étranger.

DEUXIEME PARTIE

Les opérateurs de l'action extérieure de l'Etat

La loi 2010-873 du 27 juillet 2010 a créé trois opérateurs dans le champ de l'action extérieure de l'Etat : l'Institut français, Campus France et France expertise internationale.

I. Campus France, opérateur de la mobilité étudiante

Nous avons auditionné l'Administrateur provisoire, Monsieur Antoine Grassin ainsi que la Directrice déléguée de Campus France, Madame Béatrice KHAIAT.

Campus est l'opérateur en charge de la **promotion de l'enseignement supérieur français** à l'étranger et de **l'accueil des étudiants en France**. Il gère à ce titre l'ensemble des bourses du gouvernement français.

L'opérateur doit donc contribuer à **la politique d'attractivité** de notre pays dans le secteur de l'enseignement supérieur.

A. Les missions de Campus France

L'opérateur « Campus France » en charge de la mobilité étudiante vers la France a été créé par la loi du 27 juillet 2010. Il s'agit d'un établissement public, industriel et commercial (EPIC), qui fusionne le G.I.P (Groupement d'Intérêt Public) Campus France, l'association EGIDE ainsi que les activités internationales du CNOUS (Centre

National des Oeuvres Universitaires et Sociales). Il est placé sous la double tutelle du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les missions du nouvel opérateur telles qu'elles sont définies par la loi sont :

- **La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur** et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- **L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers**, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- **La gestion de bourses**, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;

B. La difficile naissance de Campus France

L'épithète « difficile » est utilisé dans le rapport parlementaire portant sur l'application de la loi relative à l'action extérieure de l'Etat pour qualifier la naissance de l'opérateur.

L'objectif de la création au 1^{er} janvier 2011 n'a pu aboutir en raison de difficulté dans l'intégration de ses différentes composantes et c'est avec un an de retard que l'opérateur voit le jour, le décret relatif ayant été publié le 31 décembre 2011.

Par arrêté du 14 janvier 2012, Campus France est administré provisoirement par Monsieur Antoine Grassin, dans l'attente de la nomination du Conseil d'Administration – dont la composition est définie dans le décret du 31 décembre.

L'association EGIDE et le GIP Campus France seront dissous d'ici mai 2012.

Campus France sera pleinement opérationnel en septembre prochain avec la reprise de la gestion des bourses gérées actuellement par le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Sociales). Il sera alors l'opérateur unique en charge de la promotion de l'enseignement supérieur.

C. Panorama de la mobilité étudiante

Selon l'UNESCO, 3 millions d'étudiants étudient actuellement hors de leur pays d'origine et on estime à 6 millions le nombre d'étudiants en mobilité à l'horizon 2025.

La France accueille aujourd'hui 240 000 étudiants, occupant la quatrième position derrière les USA (650 000 étudiants), la Grande Bretagne (350 000) et l'Australie (240 000).

D. Etudiants étrangers : attractivité de la France

Une enquête a été confiée à TNS SOFRES auprès de 20 000 étudiants afin de mieux connaître l'image et l'attractivité de notre pays auprès des étudiants étrangers ayant étudié en France.

(<http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/statistiques-et-etudes/enquete-campusfrance-tns-sofres-sur-les-etudiants-etrangers>)

Plus de 90% des étudiants sont satisfaits de leur séjour en France et recommandent cette expérience. La qualité de l'enseignement supérieur, la connaissance du français et l'image culturelle de la France expliquent le choix vers notre système d'études supérieures. Cependant, ces motivations varient en fonction de l'origine géographique. *Il est donc nécessaire de mettre en place une politique différenciée en fonction des zones géographiques.*

Par contre, les difficultés de l'accueil, en particulier la recherche de logements, l'état général de nos universités, la langue et la politique des visas sont des freins à l'attractivité de notre enseignement supérieur.

Les membres de la Commission déplorent une politique des visas peu claire en terme de priorités.

E. Organisation de l'opérateur

En plus de son implantation en France où plus de 250 personnes sont employées, Campus France déploie un réseau de 174 espaces et antennes dans 107 pays localisés dans les locaux des Instituts français ou des Alliances françaises.

Il est à noter que les responsables d'espaces Campus France sont trop rapidement renouvelés, les contrats de Volontaires Internationaux ou de Contrats locaux ne permettant pas de rémunérer à leur juste valeur des personnels souvent très qualifiés. C'est une faiblesse de ce réseau.

Concernant les moyens, la subvention de l'EPIC s'élèvera en 2012 à 1,82 million d'euros.

F. Actions de l'opérateur

Au niveau des **antennes locales**, Campus France assure **l'information et l'orientation des étudiants ainsi que l'instruction des demandes de visas.**

L'opérateur doit aussi **assurer l'accueil des étudiants en France** et la **gestion de l'ensemble des bourses françaises** ainsi que les bourses des gouvernements étrangers.

La commission est attachée à la mise en place d'un instrument performant assurant la promotion de notre enseignement supérieur. En plus du renforcement de notre diplomatie d'influence, la venue d'étudiants constitue une source de devises pour certains pays (2^{ème} source de devises en Australie par exemple). Nous relevons

également que la France a fait le choix de la promotion des seconds cycles universitaires alors que d'autres pays, mieux placés que nous, développent l'accueil dès le premier cycle.

Enfin, la Commission souligne l'importance du dernier maillon de la chaîne d'accueil des étudiants, le logement. La Commission a émis différents vœux à ce sujet par ailleurs.

Campus France ratifiera ainsi une convention avec les antennes régionales des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) et les collectivités territoriales afin de garantir le nombre de places dans les résidences universitaires.

II. Opérateur de l'action culturelle extérieure

La situation de l'Institut français sera l'objet d'une partie du rapport de mars 2013.

Cependant, nous avons lors de la synthèse du mois de septembre montré qu'une **meilleure articulation entre l'Institut français et la fondation Alliance française était nécessaire.**

Une **convention** tripartite (Fondation, Institut français et MAEE) est en cours d'examen final. Comme la précédente signée avec CulturesFrance, cette convention rappellera la mission d'appui de l'Institut français au réseau dans son ensemble (Instituts, centres et Alliances) en matière d'offre artistique, en y ajoutant la gestion des subventions sur projets transférées du ministère à l'Institut ainsi que la formation des personnels, en complémentarité avec l'action de la Fondation dans ce domaine. Elle précisera les modalités de collaboration entre la Fondation et l'Institut.

TROISIEME PARTIE

Audiovisuel Extérieur de la France

La Commission a auditionné conjointement Madame la **Sénatrice Claudine Lepage**, rapporteur pour avis sur les crédits « audiovisuel extérieur de la France » du projet de loi de finances et **Monsieur Franck Melloul**, Directeur de la Stratégie, de la Recherche et du Business – Développement international de la holding Audiovisuel extérieur de la France (AEF)

Ils nous ont apporté leurs points de vue sur l'évolution de l'audiovisuel extérieur de la France.

I. Evolutions récentes de la holding AEF

La société anonyme holding Audiovisuel Extérieur de la France a été créée le 04 avril 2008. Elle regroupe les participations de l'Etat dans les entités qui composent l'audiovisuel extérieur français, à savoir France 24, RFI et TV5 Monde. Sa mission est de « contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et

la diffusion d'émissions de télévision et de radio ou de services de communication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale. »

Le 13 février 2012, la fusion juridique entre RFI, France 24 et Monte-Carlo Doualiya, plusieurs fois repoussée, est finalement devenue effective. Cette fusion rapproche notamment les rédactions mais aussi l'ensemble des fonctions supports des trois médias.

Depuis, deux directrices ont été nommées à la tête des rédactions unifiées et sept Directeurs à la tête des fonctions supports.

Monsieur Melloul signale les succès de l'AEF :

- **en terme d'audience** (45 millions d'auditeurs, téléspectateurs en 2008 - plus de 90 millions en 2011) **pour une chaîne encore « jeune »**. Ces progrès s'expliquent par le succès de la diffusion de France 24 en arabe (A ce jour, 29% des Tunisiens regardent chaque jour France 24 en arabe) après seulement 1 an d'existence.
- **en terme de gestion** avec la réalisation de l'équilibre budgétaire des sociétés.
- Ces succès trouvent leur origine dans une politique basée sur le **développement du multilinguisme et du multimédia**.

Le déménagement de la rédaction de RFI à proximité du siège de France 24 se fera très prochainement.

L'ambition de la société est d'augmenter la diffusion de France 24 dans le monde et faire de RFI une radio aussi efficace que la BBC.

II. Les points de blocage actuels

Monsieur Melloul signale cependant quelques points de blocage :

- **Le Contrat d'Objectifs et de Moyens** qui devraient fixer les engagements réciproques entre l'Etat et la société n'est toujours pas en place alors qu'il est prévu dans la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision.
- **Au niveau budgétaire**, Monsieur Melloul regrette que la dotation de l'Etat pour 2012 (programme 115 «Action audiovisuelle extérieure » et programme 844 « Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure »), soit en diminution de 3,8% à 315,2 millions d'euros hors taxes (HT) alors que la participation financière dans la filiale TV5 Monde reste stable.

L'opérateur est donc sous une contrainte budgétaire alors que les autres médias publics ont vu leur budget augmenter cette année.

- **Au niveau de la définition de la stratégie de développement**, l'opérateur demande plus de lisibilité dans les priorités géographiques en cohérence avec la diplomatie d'influence de notre pays.

III. Les doutes sur la fusion des différents médias

La Sénatrice Claudine Lepage se montre **sceptique sur l'intérêt de la fusion**, signalant que la mise en place de la holding loin d'améliorer la cohérence de la politique audiovisuelle extérieure de la France a pu au contraire affaiblir chacun des acteurs et en particulier RFI et la filiale TV5 Monde.

Ces médias sont en effet complémentaires par leur support et leur cible mais sont aussi potentiellement concurrents. Elle déplore elle aussi l'absence de Contrat d'Objectifs et de Moyens qui témoignerait de la faiblesse de la tutelle sur l'opérateur. Elle note finalement les problèmes liés au financement, insuffisant pour faire vivre harmonieusement les trois structures.

Elle rappelle également que l'unanimité est loin d'être acquise quant à la pertinence de fusionner dans une même rédaction des journalistes de radio et de télévision.

Notre Commission rappelle son attachement à un audiovisuel extérieur offrant une programmation de qualité et une large diffusion. Elle note que la diffusion en arabe de France 24 est un succès d'audience et répète son attachement à TV5 Monde, média francophone généraliste et à RFI. Elle espère donc qu'une dynamique positive se mettra finalement en place pour que notre audiovisuel extérieur joue pleinement son rôle, dans sa diversité, au service de notre politique d'influence.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
16^{ème} session
5 mars – 10mars 2012

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Voeu EN/1/03/2012

Objet : Le programme FLAM (Français Langue Maternelle)

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant :

- que le programme FLAM participe activement au rayonnement de la langue et de la culture françaises depuis plus de dix ans,
- que depuis trois ans sa gestion en a été confiée à l'AEFE qui en a d'ailleurs doublé le budget,
- qu'il est plus que jamais nécessaire de maintenir l'esprit qui a prévalu à sa création (gestion associative locale, liberté des choix pédagogiques) et d'évaluer son développement.

DEMANDE

- **Qu'une cartographie des groupes FLAM soit faite.**
- **Que les Conseillers AFE soient associés à l'instruction des dossiers par les postes, représentés lors de la Commission d'attribution de l'AEFE et informés des résultats de ses délibérations, et destinataires des différents éléments du budget annuel du programme.**
- **Que les différents partenaires travaillent à une réflexion sur l'actualisation du programme FLAM (évolution des budgets en fonction du nombre d'enfants, assouplissement de la dégressivité, meilleure mise en réseau des groupes)**

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
16^{ème} session
5 mars – 10mars 2012

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu EN/2/03/2012

Objet : *Accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français.*

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant :

- La réponse de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à la résolution EN/01/09/2011 précisant les contacts pris par l'AEFE avec l'opérateur de mobilité internationale EGIDE

DEMANDE

- **que lui soit transmis un rapport d'étape sur les moyens mis en place quant à l'accueil, l'accompagnement et l'accès prioritaire aux résidences universitaires des bacheliers français du réseau AEFE.**

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
16^{ème} session
5 mars – 10mars 2012

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Vœu EN/3/03/2012

Objet : *Renforcement des effectifs dans les services de traitement de l'aide à la scolarité*

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Considérant :

- l'insuffisance des effectifs tant dans les postes consulaires qu'au service central de l'AEFE ;
- l'augmentation du nombre de demandes d'aide à la scolarité due à la hausse constante des frais d'écolage, à l'accroissement de la communauté française hors de France et à la dégradation actuelle de la situation économique ;
- l'alourdissement et la complexité de l'instruction des dossiers de bourses auxquels sont venues s'ajouter les demandes de prise en charge (PEC) ;
- que les dossiers d'aide à la scolarité doivent être instruits dans les meilleures conditions afin de garantir une utilisation rigoureuse des deniers publics.

Demande :

- **Un renforcement des effectifs tant au niveau local que central pour que les dossiers soient traités dans les délais impartis et que les enquêtes sociales nécessaires soient réalisées ;**
- **Que soient étudiées les conditions de mise en place d'une saisie en ligne, par les familles, des dossiers d'aide à la scolarité.**

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		-
Nombre de voix « contre »		1
Nombre d' abstentions		2

|